



**Procès-verbal de la réunion de la
Commission Consultative des Services Publics Locaux de la
Collectivité européenne d'Alsace
du 14 octobre 2025**

ORDRE DU JOUR

Étaient inscrits à l'ordre du jour de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Collectivité européenne d'Alsace les cinq points suivants :

- Examen du Rapport d'activité 2024 de l'Abattoir de Cernay (délégation de service public),
- Examen du Rapport d'activité 2024 du Parc travaux d'Erstein (régie dotée de l'autonomie financière),
- Examen du Rapport d'activité 2024 du Restaurant, de la librairie et de la boutique du Château du Haut-Koenigsbourg (délégation de service public),
- Examen du Rapport d'activité 2024 de la Régie de production d'électricité (régie dotée de l'autonomie financière),
- Examen du Rapport d'activité 2024 de la société SODILEC, exploitante de l'Aire de Services du Haut-Koenigsbourg sur l'autoroute A35 (délégation de service public).

PARTICIPATIONS

Invités à cette réunion à l'appui de son ordre du jour, outre Mme Isabelle DOLLINGER, Présidente de la CCSPL, ont participé :

- les Conseillers d'Alsace membres de la Commission :
 - Mme Marie-France VALLAT, Conseillère d'Alsace, en présentiel,
 - Mme Pascale PFEIFFER, Conseillère d'Alsace, en visioconférence,
- les représentants des associations membres de la Commission :
 - Mme Marie-José CAILLER, Présidente de la Chambre de Consommation d'Alsace et du Grand Est, en présentiel,
 - Mme Catherine MILLION-HUNCKLER, Attachée de Direction au sein d'Alsace Destination Tourisme, en visioconférence,
- les personnes qualifiées, représentantes des services de la Collectivité européenne d'Alsace :
 - Mme Sophie WISSELMANN-JULIEN, Directrice du pôle châteaux forts et Responsable du Haut-Koenigsbourg au sein de la Direction Culture et Patrimoine, en présentiel,
 - M. Yannick DIETSCH, Directeur du Parc Travaux d'Erstein au sein de la Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilités, en présentiel,
 - M. Bruno PARASOTE, Délégué en charge des transitions écologiques et énergétiques et Directeur de la Régie de production d'électricité du Haut-Rhin, en visioconférence, et

- M. Nicolas HESTIN, Contrôleur de gestion au sein de la Direction des Finances, en visioconférence,
- M. Thierry SAUTIVET, Chargé de mission au sein du Service Foncier, Agriculture et Sylviculture, au sein de la Direction Environnement et Agriculture, pour le dossier Abattoir de Cernay, en visioconférence,
- Mme Sylvie WALTER, chargée de Politiques routières, en visioconférence, et Mme Bénédicte GLASSER, Responsable de l'unité Gestion du Domaine Public, en présentiel, au sein de la Direction Routes, Infrastructures et Mobilités, pour le dossier Aire de services du Haut-Koenigsbourg sur l'A35,
- M. Lionel ALFONSI, membre de la Direction des Affaires Juridiques, en charge du secrétariat de la Commission et de l'organisation de la réunion, en présentiel,

ainsi que M. Pierre VOGT, Conseiller d'Alsace et Président de la Commission consultative de l'Abattoir de Cernay, en présentiel.

Ont été excusés :

- Mme Sabine DREXLER, Conseillère d'Alsace,
- M. Lucien MULLER, Conseiller d'Alsace,
- Mme Emmanuelle DAVIAU, Déléguée générale de l'Union Régionale des Structures d'Insertion par l'Economique d'Alsace (URSIEA),
- M. Piero CALVISI, Directeur de la Fédération des Maisons des Jeunes et de la Culture d'Alsace (FDMJC),
- M. Damien NOACCO, Responsable du développement entreprises et territoire Sud Bas-Rhin au sein de l'ADIRA.

PRÉSIDENCE DE LA RÉUNION

Mme Isabelle DOLLINGER est Présidente de la CCSPL, désignée en cette qualité par arrêté n° 2021-187-DAJ du 13 juillet 2021 de M. Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace.

DÉROULEMENT DE LA RÉUNION

Mme DOLLINGER ouvre la séance, propose un tour de table des membres et des personnes qualifiées participant à la réunion en présentiel et en visioconférence, énonce les cinq points inscrits à l'ordre du jour et donne la parole aux intervenants.

1- Examen du Rapport d'activité 2024 de l'Abattoir de Cernay (délégation de service public)

M. SAUTIVET rappelle l'historique de l'abattoir de Cernay et indique que la capacité d'exploitation du site a été revue à la hausse en 2021 pour atteindre une capacité d'abattage de 1 500 tonnes par an et une capacité de découpe de 435 tonnes par an.

L'abattoir assure, pour le compte des éleveurs, les prestations d'abattage, de découpe, de mise en caissettes, d'élaboration de préparations bouchères et de steaks hachés surgelés et ne réalise pas de vente directe aux distributeurs ou aux consommateurs.

Les travaux d'extension et de mise aux normes des locaux se sont déroulés en 2022 et 2023. L'année 2024 a été la première année complète d'activité des 20 salariés depuis ces travaux.

On a constaté une baisse du tonnage abattu (1 283 tonnes) par rapport à 2023 (1 324 tonnes), mais une augmentation du chiffre d'affaires (1,661 M€ contre 1,324 M€ en 2023).

L'activité de découpe a suivi la même tendance (253,10 tonnes et 442 888 € en 2024 contre 253,81 tonnes et 433 455 € en 2023).

L'année 2024 a été la première année pleine pour l'activité de steaks hachés, dont les résultats s'avèrent très satisfaisants (30 tonnes et 125 911 €), avec une demande régulière et plutôt constante.

La taxe d'usage, collectée par la société exploitante auprès des usagers, a permis à la Collectivité européenne d'Alsace de percevoir 41 250 €.

Les dépenses d'investissement de la Collectivité au titre des gros travaux d'entretien, du remplacement du matériel défaillant, des mises aux normes, des nouveaux équipements et des améliorations de la fonctionnalité de la chaîne ont été stables par rapport à 2023 (49 065 €, dont 8 418 € au titre de la quote-part de la collectivité propriétaire pour les travaux de la station d'épuration portés par le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse vallée de la Doller) et les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 67 267 € (contre 68 930 € en 2023).

Mme VALLAT demande ce que représentent les « préparations bouchères ». M. SAUTIVET indique qu'il s'agit des préparations saisonnières (saucisses, merguez à griller, bœuf bourguignon) adaptées à la restauration collective, lesquelles s'inscriront dans un prochain partenariat avec l'association Agrilocal, en vue de renforcer le lien direct entre l'éleveur et les gestionnaires des cantines scolaires.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2024 de la société exploitante de l'Abattoir de Cernay.

2- Examen du Rapport d'activité 2024 du Parc travaux d'Erstein (régie dotée de l'autonomie financière)

M. DIETSCH rappelle les missions du Parc travaux d'Erstein (PTE), présente ses activités pour l'année 2024, ses moyens en personnels et matériels, le bilan financier 2024 et les perspectives.

Les missions du PTE :

Le PTE est un opérateur réalisant trois types de missions :

- le contrôle d'assainissement : le PTE dispose de l'accréditation COFRAC l'habilitant à certifier la qualité d'installations pré existantes ; pour cette mission, le PTE ne réalise pas les travaux d'équipements et joue le rôle de certificateur des réseaux,
- la gestion des eaux pluviales des routes dont la Collectivité européenne d'Alsace est gestionnaire, par la réalisation d'équipements (réalisation de fossés et bassins, pose de conduites entre la voirie et les bassins), dont la nature dépend notamment de l'emprise foncière à disposition, à la demande des services routiers de la Collectivité,
- la réalisation de travaux ruraux : réalisation d'infrastructures telles que la pose d'enrochements, de barrières ou d'arceaux à vélos, la création d'exutoires d'eaux pluviales, l'entretien de bords de routes (fauchage, broyage) pour la sécurité des usagers ou des travaux d'aménagement de cours d'eau (restauration de méandres, réaménagement de banquettes) favorisant la biodiversité.

La répartition des bénéficiaires des activités du PTE est de l'ordre de 70% en faveur des services de la Collectivité européenne d'Alsace et de 30 % à destination des donneurs d'ordres externes. Cette orientation, minoritaire mais non marginale, permet de lisser l'activité du PTE sur toute l'année et permet d'optimiser l'utilisation des matériels et ainsi proposer à la Collectivité européenne d'Alsace des coûts de travaux attractifs.

Le PTE poursuit une politique de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre (GES) notamment par un effort pour limiter l'émission du CO₂, étant entendu que les engins utilisés, de par leur masse, produisent des GES qu'il est impossible de réduire en deçà d'un certain niveau, mais que le PTE cherche à stabiliser.

Le PTE emploie 46 personnels, majoritairement consacrés aux travaux ruraux et à l'environnement.

M. DIETSCH indique qu'une discussion est en cours au sujet de l'orientation à donner aux activités du PET, par une éventuelle évolution statutaire.

Résultats financiers : l'année 2024 se solde par un déficit de la section d'investissement de 371 372 € (contre 247 704 € en 2023) notamment en raison de l'impact de l'acquisition, en 2023, de deux pelles. Au regard de sa seule section de fonctionnement, le PTE doit être considéré comme rentable (marge dégagée de 137 720 € en 2024).

M. DIETSCH indique que le budget annexe permet de retracer clairement l'activité du PTE et explique que, à l'occasion des orientations budgétaires pour 2026, la prise en compte du compte administratif de 2024 et la conjoncture de 2025 appellent à recaler à la baisse les premières perspectives, en se projetant sur une stabilité de l'activité du PTE et une augmentation de ses recettes, pour 2026 et probablement aussi pour 2027, basée sur le rythme de l'inflation.

Mme VALLAT interroge sur la méthodologie mise en œuvre avant la décision d'acquérir un nouveau matériel couteux (un engin de chantier). M. DIETSCH indique que l'option de l'acquisition d'un engin neuf est mise en balance avec celle de ne rien faire (et potentiellement renoncer à quelques chantiers nécessitant un engin spécifique), celle de la location ou celle de l'acquisition sur le marché de l'occasion, tout en considérant qu'être propriétaire participe à l'image de marque du PTE en faisant connaître son savoir-faire.

Mme VALLAT interroge sur la performance énergétique du bâtiment occupé par le PTE. M. DIETSCH explique que l'occupation du bâtiment est partagée avec les services de l'Etat en charge de la gestion du Canal de décharge de l'ILL et qu'un travail de concertation est à mettre en œuvre pour déterminer la répartition des charges entre les deux occupants, en vue de lancer le chantier de pose de panneaux photovoltaïques sur le nouveau toit.

M. VOGT évoque les perspectives de partenariat entre le PTE et Rivières de Haute Alsace. M. DIETSCH explique que le PTE a tout à fait vocation à être le prestataire de travaux d'une opération conduite sous maîtrise d'ouvrage de RHA (ou de toute autre autorité publique ayant la compétence GEMAPI, comme le SDEA).

Mme VALLAT interroge sur l'usage de véhicules à motorisation à gaz. M. DIETSCH explique que les sources d'avitaillage en GNL ne sont pas assez développées, ce qui pousseraient les véhicules à rallonger leur kilométrage et leur temps improductif pour faire le plein. Par ailleurs, un véhicule fonctionnant au GNL consomme davantage, ce qui diminuerait d'autant plus son rendement journalier. L'Eurométropole de Strasbourg avait tenté cette évolution énergétique sur ses engins mais est revenue à des motorisations traditionnelles.

Mme MILLION-HUNCKLER évoque les travaux du PTE sur les itinéraires cyclables. M. DIETSCH précise que les aménagements de barrières en bois le long des pistes sont réalisés à la demande des communes dans un but de sécurisation des usagers et de régulation de la circulation, à l'exclusion de la création des itinéraires (pose d'enrobés). Ces aménagements répondent aux politiques de la CeA en faveur de la mobilité douce.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2024 du Parc travaux d'Erstein.

**3- *Examen du Rapport d'activité 2024
pour l'exploitation commerciale hors billetterie du Château du Haut-Koenigsbourg
(délégation de service public)***

Mme WISSELMANN-JULIEN explique que la fréquentation du site a baissé d'environ 5 % par rapport à 2023 (année record) et que le Haut-Koenigsbourg est le cinquième château le plus visité de France après Versailles, le Château des Ducs de Bretagne, Chambord et Chenonceau.

En conséquence, la fréquentation des espaces commerciaux, exploités par la Compagnie Alsacienne de Promotion, dont le contrat de délégation de service public se poursuivra jusqu'en 2032, a évolué à la baisse, mais dans une proportion moins importante, avec seulement -2,5 % pour la restauration au Pavillon.

En 2024, le délégataire, qui décline ses activités sous la dénomination « le 757 » (faisant ainsi référence à l'altitude du parvis du Château), a montré son professionnalisme en gardant son dynamisme, tout en cherchant à garantir la qualité de vie de ses employés (en assurant 1 journée chômée par semaine).

Depuis février 2024 et jusqu'en 2027, le site bénéficiera d'un restaurant provisoire, en attendant la livraison du nouveau restaurant, plus grand et plus moderne, au sein du Bastion en Etoile. La Librairie a, en conséquence, été aménagée au niveau de la Cour basse du Château, dans l'attente d'intégrer le futur restaurant. La livraison du restaurant a été recalée en 2027 pour raisons tenant au classement du lieu (Bastion en Etoile) au titre des monuments historiques.

La Chambre Régionale des Comptes a préconisé la conclusion d'un avenant au contrat de DSP pour entériner la baisse de chiffres d'affaires de l'exploitant due au décalage de la date de livraison du nouveau restaurant et ainsi prévoir les conséquences financières de cette situation sur l'équilibre global de l'exploitation sur toute la durée de la délégation.

L'exploitant a mis en œuvre un suivi sanitaire efficace, ayant notamment conduit à une action correctrice concernant l'entretien d'une planche à découper dans la cuisine du restaurant provisoire, a conclu un contrat spécifique pour la lutte contre les nuisibles avec le prestataire DKM et a poursuivi son programme d'entretien et de révision du matériel du restaurant provisoire et du pavillon par contrat de services avec l'entreprise EQUIP'BAR.

Le montant des investissements en 2024 s'est élevé à 103 165,73 €HT, en vue, notamment, de l'acquisition du mobilier pour le restaurant provisoire et l'aménagement de la librairie dans le moulin.

A la demande de Mme VALLAT, Mme WISSELMANN-JULIEN explique que l'esthétique du restaurant provisoire n'a pas été un frein à sa fréquentation grâce au beau travail d'habillage en bois des locaux modulaires de type Algéco. Par ailleurs, son emplacement à l'entrée du site est facilement identifiable par les visiteurs qui y entrent plus intuitivement que dans l'ancienne configuration au sein du bastion en étoile.

Les habitudes de consommation des visiteurs sont à prendre en considération pour analyser la baisse de fréquentation du restaurant : à budget égal, une famille réduira ses dépenses de restaurant pour privilégier d'autres postes de dépenses. Par ailleurs, les allemands consomment moins de café kuchen que par le passé. En conséquence, le prix moyen du panier par personne s'est réduit de 4,7 %.

Le montant de la redevance reversée en 2024 par l'exploitant à la Collectivité, comprenant une part fixe annuelle de 156 000 € et une part variable (49 644 €, soit environ presque + 7 500 € par rapport à 2023) s'est établi à 205 644,50 €.

A la demande de Mme MILLION-HUNCKER concernant la fréquentation du parking, Mme WISSELMANN-JULIEN explique qu'une stratégie est en cours de déploiement et que la première marche sera un partenariat avec la Commune de Kintzheim pour mutualiser des panneaux d'affichage afin que les visiteurs profitent d'une meilleure information sur la saturation des places de stationnement aux abords du château, avant de prendre la route d'accès. Ces visiteurs seront invités à se déplacer vers d'autres sites touristiques des environs (Montagne des singes ou Volerie des aigles) s'ils ne sont pas eux même saturés.

La question de la navette par bus a été abordée. Il a été précisé que la navette relève de l'organisation de la Région Grand Est, laquelle n'a pas pris en considération les logiques de fréquentation des châteaux. Toutefois, il est pressenti que cette organisation soit prise par le PTER, avec lequel la concertation sera facilitée et permettra de mettre en œuvre une organisation de navette plus adaptée.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2024 pour l'exploitation des services commerciaux du Château du Haut-Koenigsbourg.

4- Examen du Rapport d'activité 2024 de la Régie de production d'électricité (régie dotée de l'autonomie financière)

M. PARASOTE, Délégué en charge des transitions écologiques et énergétiques et nouveau Directeur de la régie de production d'électricité, et M. HESTIN, Contrôleur de gestion au sein de la Direction des Finances, présentent le Rapport d'activité de la régie sur 12 mois glissants entre août 2024 et août 2025 (« période considérée »).

Sur la période considérée, avec leur puissance nominale de 343 kW, les 7 turbines ont permis la production électrique équivalente à la consommation annuelle de 2 500 foyers alors que les 4 installations de production photoélectrique, n'ont qu'une puissance cumulée de 80 kW, au point de se demander si la régie conservera à terme ces installations.

La production hydroélectrique sur la période considérée a été inférieure de 4% par rapport à celle de la période précédente en raison de la perte de production des 3 turbines de Munchhouse et notamment l'arrêt de l'une d'elles pendant 9 mois : un audit a été réalisé pour offrir des solutions d'actions préventives et ainsi éviter les soucis soudains tels que ceux survenus en 2023.

Le déficit de production hydroélectrique est dû à des pannes et un flux d'eau irrégulier. Toutefois, il est possible de viser un excédent dans les deux prochaines périodes grâce aux travaux programmés suite à l'audit prônant une vision industrielle, l'idée étant de privilégier l'entretien préventif aux réparations. La régie va aussi conclure un marché de télésurveillance pour disposer d'un reporting à distance et en temps réel des centrales de production.

La production photovoltaïque a plus que doublé en 2024, en atteignant 47% de la capacité nominale de l'ensemble des stations, contre seulement 21% en 2023, en raison de la résolution du problème de compteur sur le site de Fessenheim.

Mme VALLAT voit dans ces résultats la démonstration de la complémentarité entre les deux technologies, les turbines produisant davantage en saison froide qu'en été et inversement pour les stations photovoltaïques.

M. HESTIN indique que le résultat net 2024 a été négatif (-47 598 €) pour la deuxième année consécutive. Pour 2025, le résultat net devrait s'améliorer mais rester négatif, à hauteur de -10 000 €. La régie assure le remboursement de l'avance consentie à sa création par la Collectivité. L'autofinancement de la régie est assuré.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2024 de la Régie de production d'électricité.

5- Examen du Rapport d'activité 2024 de la Société SODIPLEC en charge de l'exploitation de l'Aire de Services du Haut-Koenigsbourg sur l'autoroute A35 (délégation de service public)

Mmes GLASSER et WALTER présentent l'historique et le contexte global du site depuis sa création, à l'initiative de l'Etat, jusqu'à aujourd'hui, en passant par son transfert à la Collectivité européenne d'Alsace en 2021 dans le cadre du transfert de l'A35.

L'exploitation de l'aire a été confiée en 2002 à la société SIPLEC, puis SODIPLEC, filiales de LECLERC, pour une durée de 30 ans à compter de la date d'ouverture du site au public, soit jusqu'au 23 mars 2036.

Il est expliqué que, en application du contrat de concession conclu par l'Etat, l'exploitant est tenu au versement d'une redevance annuelle d'occupation dont le montant résulte du chiffre d'affaires réalisé sur 3 postes de recettes : la vente de carburants, la vente d'articles de la boutique et les recettes du restaurant.

Pour 2025, le montant de la redevance d'occupation, calculé sur les chiffres d'affaires 2024, s'est élevé à 103 122 €, en légère baisse par rapport à 2024 (106 650 €) en raison de la tendance nationale à la baisse des ventes de carburants et des services de restauration.

La reprise de la salubrité et de la sécurité de la partie Est du site a été un sujet de discussion important abordé par la CeA : des rencontres avec l'exploitant ont eu lieu en concertation avec les forces de l'ordre, puisque cette partie du site dispose d'équipements utiles aux contrôles opérés par l'administration des Douanes. Une fois le programme approuvé par tous les acteurs, les travaux ont débuté en 2025. A cette occasion, la rénovation des sanitaires et la restauration des candélabres, ainsi que l'amélioration de la signalétique pour les visiteurs et l'optimisation de la circulation des véhicules ont été engagées sur cette partie Est, en plus de la reprise d'enrobés sur le parking poids lourds Ouest et l'ajout de quatre points de recharge pour véhicules électriques à l'offre déjà proposée.

Un avenant au contrat de concession est à venir pour formaliser la modification des plans et intégrer le chiffre d'affaires des points de recharge pour véhicules électriques dans la formule de calcul de la redevance d'occupation due par l'exploitant à la CeA.

Mme VALLAT estime que, même avec les quatre bornes complémentaires, l'offre apparaît comme faible. Mme WALTER indique que, SODIPLEC a fait son estimation sur la base de la demande actuelle des visiteurs du site et sur la base d'une projection sur les années à venir. Cette projection pourra être vérifiée à l'appui des résultats du Schéma directeur national des bornes de recharge électrique, actuellement en cours d'élaboration (et auquel la CeA a collaboré en transmettant l'état de situation de l'offre actuelle des équipements de recharge électrique sur le territoire alsacien).

Mme VALLAT indique que, au-delà du territoire alsacien, une étude sur l'ensemble des bornes du bassin rhénan est envisagée par le Conseil Rhénan.

Il est enfin indiqué que l'exploitant est soumis à l'obligation légale d'ombrager les parcs de stationnement à compter du 1^{er} juillet 2026 : si les emplacements pour véhicules légers sont clairement soumis à un ombrage par arbres à canopée large ou par ombrières équipées de panneaux photovoltaïques, cette obligation est actuellement en suspens pour les emplacements réservés aux poids lourds.

L'exploitant a proposé que les travaux à réaliser au titre des véhicules légers soient ainsi reportés jusqu'à la réalisation des travaux complets (poids lourds compris), dès que les textes sur l'obligation relative au stationnement des poids lourds seront stabilisés.

Mme VALLAT estime que l'option d'accepter le report au-delà du 1^{er} juillet 2026 pour réaliser des équipements photovoltaïques sur les emplacements pour véhicules légers serait une mauvaise idée. Elle considère que le faible montant de la redevance d'occupation reversée par SODIPLEC à la CeA pourrait être un argument pour convaincre l'exploitant de produire son effort d'investissement au plus tôt.

Les membres de la Commission prennent acte du Rapport d'activité de l'année 2024 de la société d'exploitation de l'Aire de services du Haut-Koenigsbourg sur l'autoroute A35.

CLOTURE DE LA REUNION

Mme DOLLINGER remercie les participants pour avoir effectué le déplacement ou pour s'être rendus disponibles via la visioconférence.

Mme DOLLINGER clôture la réunion du 14 octobre 2025 de la Commission consultative des services publics locaux de la Collectivité européenne d'Alsace, dont il est rappelé que le procès-verbal sera adressé à ses membres.

Le 17 novembre 2025,



Madame Isabelle DOLLINGER,
2^{ème} Vice-Présidente de la Collectivité
européenne d'Alsace,
Présidente de la CCSPL